

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vanessa Trow](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f9c3995815592e6ea59aba4b>

Date d'obtention : 2024-02-22 02:05:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer la personne qui signale et la victime pour les rassurer.

Remplir la grille d'évaluation de l'incident avec les jeunes impliqués afin de connaître la nature, le contexte, les intensions et l'étendue de la situation pour mieux intervenir.

Déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif (rencontrer l'instigateur, remplir une grille d'évaluation de l'incident, confisquer l'appareil si je crois qu'il y a du matériel de pornographie juvénile et contacter le service de police) ou malveillant (aviser l'instigateur de mon intervention, confisquer son appareil électronique et contacter le service de police)

Contacteur les parents des jeunes impliqués pour expliquer la situation et la démarche et contacter la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le protocole Sexto s'applique dans plusieurs situations qui impliquent le sextage chez les jeunes (situation qui se produit dans l'école, à l'extérieur, une personne au courant qui vient signaler).

Il permet de mettre en confiance les jeunes impliqués (collaborent, viennent vers l'intervenant) ainsi que l'intervenant en ayant des étapes claires pour pouvoir intervenir rapidement et limiter les conséquences.

La grille d'évaluation de l'incident est utilisée pour toutes les personnes impliquées dans la situation (victime, témoin, instigateur si acte impulsif). L'utilisation de la même grille pour tout le monde permet d'obtenir les renseignements nécessaires pour le bon déroulement du protocole.

Avec l'application du protocole, les situations de sextage ont été prise en charge dans un délai de quelques jours et les interventions pertinentes (politique de l'école si ce n'est pas pornographie juvénile, rencontre de sensibilisation au jeune et les parents, enquête de la police) sont réalisées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le fait de devoir confisquer l'appareil électronique d'un jeune si je crois qu'il y a du matériel de pornographie juvénile à l'intérieur et d'expliquer l'intervention du protocole Sexto sans obtenir la version des faits de l'instigateur dans le cas d'un acte malveillant, puisque l'instigateur va peut-être tenter de donner sa version des faits et je ne dois pas la prendre.

Appliquer toutes les étapes du protocole tout en essayant de maintenir un sentiment de sécurité pour la victime et les autres élèves impliqués et de rassurer les élèves lors du questionnaire puisqu'ils seront peut-être mal à l'aise et/ou auront de la difficulté à dire les faits.

Informar les parents de l'intervention et du protocole Sexto afin qu'ils puissent bien comprendre la démarche et les accompagner du mieux que je peux par la suite.